

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2023

MAIRIE DE MONT

ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

12-10-2023-11

Date de convocation le 06/10/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Procurations : 4

Votants : 13

Le douze octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes, BAZIARD, DAUBAS, GRAUX, LOQUET et ainsi que MM. CLAVÉ, LETARGUA, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : Mme ETCHART pouvoir à M CLAVÉ

M CAMGRAND pouvoir à M LACOSTE-PEDELABORDE

M HILLOOU pouvoir à M LETARGUA

M LAPETRE pouvoir à Mme BAZIARD

Absentes : Mmes CAZENAVE, GUITTONNEAU

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SANTAT

Suite à une désertification médicale sur le territoire et un manque d'anticipation, est né le projet de centre de santé. L'association SANTAT ainsi que 16 Communes du Bassin de Lacq ont décidé d'agir pour créer un centre de santé sur le territoire. Le centre de santé est géré par l'association avec l'accompagnement des communes si de besoin pour l'aide au démarrage et au soutien financier en cas de déficit de la structure.

L'association devait trouver l'équilibre financier autonome en 2023/2024 mais cet équilibre est fragile. L'association sollicite la commune pour une aide de 4 041 euros.

Les élus précisent que 148 administrés de la commune fréquentent le Centre de Santé.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré :

AUTORISE le versement d'une subvention de quatre mille quarante et un euros à l'association SANTAT sur l'exercice 2023

PRÉCISE que ces crédits sont prévus au budget

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

